

# Les cours de soins au foyer en Suisse

Autor(en): **Exchaquet, M.-F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **62 (1953)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684020>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Les cours de soins au foyer en Suisse

par M<sup>lle</sup> M.-F. Exchaquet

ORGANISATION  
UTILITÉ  
PROGRAMME

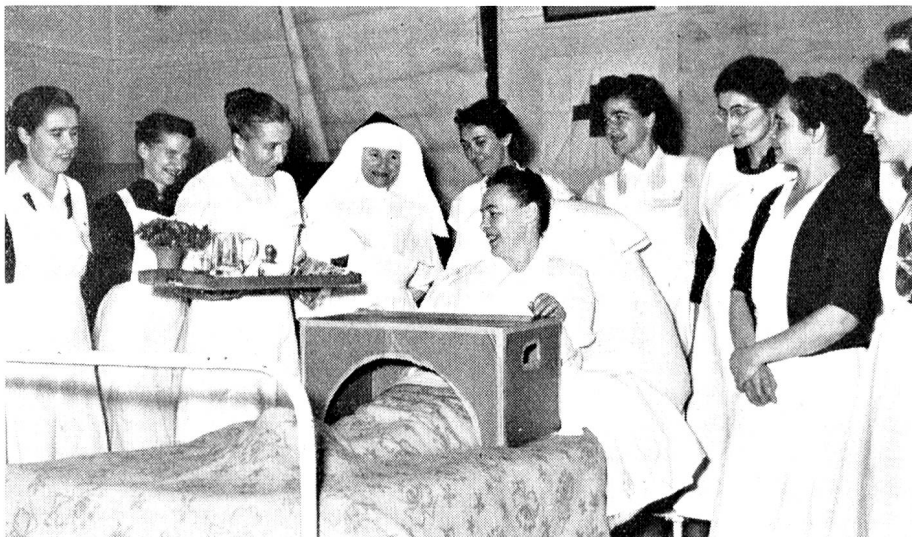
A plusieurs reprises déjà<sup>1</sup> la *Revue suisse de la Croix-Rouge* a consacré quelques pages au cours de soins au foyer. Si nous reprenons ce sujet aujourd'hui, c'est que cet enseignement prend de plus en plus d'expansion en Suisse. Aussi le moment nous semble-t-il favorable pour rappeler à nos lecteurs ce qu'est ce cours, son but, sa portée, les responsabilités que son organisation comporte pour la Croix-Rouge, et les mesures indispensables à son succès.

Le but de cet enseignement et de sa propagation est que, dans chaque foyer, il y ait au moins une personne sachant quelles sont les mesures propres à maintenir la santé de la famille, et capable de donner des soins élémentaires lorsque la maladie survient. La durée du cours est de 12 heures, réparties en six leçons.

2<sup>e</sup> leçon: Le malade se couche. — *C'est le repos au lit, la façon de faire le lit occupé par un malade, changer ses draps, maintenir son confort en improvisant un dossier, un appui-pied et maints autres petits soins.*

3<sup>e</sup> leçon: Hygiène et confort du malade. — *C'est la toilette générale du malade, les soins des cheveux, des dents, des ongles, les préparatifs pour la nuit.*

4<sup>e</sup> leçon: Alimentation et médication du malade. — *On enseigne les groupes d'aliments essentiels, la composition d'un régime liquide, d'un régime léger, d'un régime normal. C'est la façon de présenter au malade des mets propres à exciter un appétit souvent défaillant, de servir les repas d'un alité, de lui improviser une table de malade et une jaquette de lit, de laver sa vaisselle. C'est enfin la pharmacie de famille et la façon de donner les remèdes.*



Le même carton: une table pratique pour le malade. Photo prise à un cours de «soins au foyer» donné à Lausanne en octobre 1953. (Photo G. Favre, Lausanne.)

La matière du cours porte sur les sujets suivants:

1<sup>re</sup> leçon: La maladie survient. — *La monitrice enseigne les précautions indispensables à prendre avant de s'occuper d'un malade, comment se laver les mains, mettre un tablier, évacuer les déchets. Elle enseigne comment reconnaître les symptômes de la maladie, en prendre note et être à même de les signaler au médecin. Au cours de la même leçon elle montre comment prendre la température, le pouls, la respiration, inspecter une gorge et tenir une «feuille de maladie».*

<sup>1</sup> Cf. «Une initiative de la Croix-Rouge américaine: comment fonctionnent les cours de soins au foyer», *«La Croix-Rouge suisse»*, 1<sup>er</sup> sept. 1951; «La méthode américaine d'enseignement de soins au foyer», do. 15 oct. 1951; «Le développement des cours de soins au foyer, un programme croix-rouge», do. 1<sup>er</sup> sept. 1952.

5<sup>e</sup> leçon: Simples traitements ordonnés par le médecin. — *La monitrice démontre au cours de cette leçon la façon de préparer et de placer une bouillote d'eau chaude, une poche à glace, une compresse chaude, celle encore de donner une inhalation à un malade alité ou à un malade debout.*

6<sup>e</sup> leçon: Conclusions et récapitulation, précautions à prendre en cas de maladie contagieuse. — *Au cours de la dernière leçon enfin on apprendra à procéder au premier lever du malade, à lui confectionner le cas échéant des pantoufles en papier, à lui improviser une robe de chambre, à l'installer confortablement dans un fauteuil. Et l'on verra également les précautions à prendre en cas de maladies contagieuses et les mesures préventives à assurer, avant de procéder à une rapide*



Comment assister le malade. Cours de soins au foyer donné à Lausanne. (Photo G. Favre, Lausanne.)

récapitulation des matières enseignées au long du cours.

Ce premier cours de soins au foyer peut être complété par un deuxième cours, de six leçons aussi, traitant particulièrement de l'hygiène de la mère et de l'enfant.

Cet enseignement, destiné à la population dans son ensemble, se caractérise par sa simplicité, sa brièveté, et une technique recherchant toujours à utiliser les «moyens du bord» qui le rend applicable quelles que soient les conditions économiques et sociales.

La méthode pédagogique utilisée permet de l'adapter à différents milieux et à divers groupes d'âge: jeunes gens, adultes, vieillards. Le fait qu'il s'adresse toujours à un petit nombre de participants (dix au maximum) permet un enseignement individuel et suscite un esprit d'équipe au sein du groupe.

Ce cours ne tend en aucun point à former des spécialistes (secouristes) ou des professionnels (aides-infirmiers). Son but est tout différent. Il cherche à propager des mesures d'hygiène dans tous les milieux et à rendre ainsi des services directs à la famille et à la collectivité.

#### Utilité du cours sur le plan familial

Quels sont ces services?

Sur le plan familial, cet enseignement assure le calme et la sécurité de la famille quand survient la maladie. En effet, il y a là, sur place, une personne capable de faire face aux difficultés, et d'assurer immédiatement le confort et les soins élémentaires nécessaires au malade, toutes les fois où l'hospitalisation ne s'impose pas.

Il permet à la famille de réaliser une économie de force, de temps, de matériel et d'argent fort appréciable. Il favorise en outre le maintien de l'unité familiale et développe un esprit d'entraide favorable à l'harmonie du foyer.

#### Service qu'il rend à la collectivité

Le cours de soins au foyer déchargé en même temps la collectivité de la responsabilité de toute une catégorie de malades. De nos jours, où la longévité de la population s'accroît constamment, il peut rendre des services inappréciables dans le domaine des maladies chroniques et des maladies de la vieillesse.

Il permet ainsi d'éviter l'encombrement des hôpitaux et contribue directement à parer à la pénurie des infirmières.

Il facilite le surcroît le travail de l'infirmière visiteuse et du médecin, en leur préparant des collaborateurs utiles et efficaces.

Pour la Croix-Rouge, les conséquences de cet enseignement sont hautement intéressantes. Le cours de soins au foyer, par les mesures d'hygiène et de prévention qu'il inculque, contribue au maintien de la santé de la collectivité.

Il prépare d'autre part la population à faire face à la maladie, voire aux épidémies, avec lucidité et dans un esprit de bonne volonté.

Enseigné aux adolescents, il peut susciter le goût des soins aux malades et contribuer ainsi

à la campagne de recrutement du personnel infirmier.

Il contribue en outre au perfectionnement des infirmières en développant et en stimulant chez celles qui sont chargées de cet enseignement leur sens social, pédagogique et psychologique.

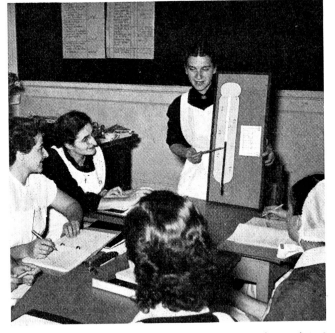
Il est remarquable qu'un cours d'apparence aussi simple ait une portée aussi vaste. Le secret d'une telle action réside dans le fait qu'il est le fruit d'une longue étude entreprise il y a plus de 20 ans par des spécialistes américains (infirmières, médecins, pédagogues et psychologues) qui, en équipe, ont recherché l'essentiel à enseigner au moyen d'une méthode simple et satisfaisante pour tous. C'est à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et très particulièrement à M<sup>lle</sup> Petschnigg, directrice adjointe du Bureau des infirmières et chargée de la diffusion du cours, que nous devons sa remarquable adaptation aux pays européens.

#### L'organisation du cours

La propagation de cet enseignement et son succès exigent que la Croix-Rouge assume les responsabilités et les tâches suivantes:

- La préparation des monitrices du cours
- L'organisation des cours à la population.

La préparation des monitrices comprend un cours de 60 heures d'enseignement. Il comporte



La monitrice fait une démonstration du thermomètre médical. (Photo G. Favre, Lausanne.)

d'une part le cours de 12 heures tel qu'il est donné à la population, avec répétition par les élèves monitrices; d'autre part un enseignement théorique traitant essentiellement des méthodes modernes de la pédagogie appliquée: synchronisation du geste et de la parole dans la démonstration, exercice constant et participation active des élèves, emploi d'un style simple et positif, principes de la dynamique du groupe.

Quelques heures enfin sont consacrées à préparer la monitrice à ses responsabilités dans l'organisation d'un cours et à l'informer de façon générale de l'activité de la Croix-Rouge nationale et internationale.

Le nombre des participantes, comme dans le cours à la population, est limité à un maximum de dix, afin de permettre ici aussi un enseignement individuel, l'exercice pratique de chaque élève, et l'appréciation des capacités des candidates.

Après le cours, la nouvelle monitrice doit être suivie, conseillée, contrôlée, afin de maintenir et de sauvegarder les principes de base, le niveau et l'unité des cours. En effet, toute déviation ou interprétation trop personnelle du cours risque de fausser la méthode et entraîne un échec certain.

Les monitrices recrutées en Suisse ont été jusqu'à maintenant presque essentiellement des infirmières. D'autres pays ont confié cet enseignement avec succès à des institutrices. Les qualités requises sont avant tout un don pédagogique indispensable, un sens social, un esprit objectif ouvert à de nouvelles méthodes et suffisamment souple pour les apprécier et les adopter.

#### DES PARTICIPANTES A DES COURS DE «SOINS AU FOYER» ECRIVENT...

Une infirmière qui a suivi comme élève un cours de soins au foyer écrit:

«...Ce cours a été pour moi non seulement intéressant, mais riche en enseignements variés, instructifs et nouveaux.

La façon simple, éducative et persuasive de l'enseignement m'a enthousiasmée, de même sa patience pour nos maladroites à expliquer plusieurs fois ce qui n'a pas été compris d'emblée.

«L'hygiène et les soins aux malades sont si importants dans la vie de chaque jour qu'il ne serait pas superflu de donner ce cours non seulement en ville mais aussi à la campagne. Cela devrait faire partie du programme annuel de la Croix-Rouge. Ce serait peut-être aussi un moyen d'amener les jeunes filles à se vouer la vocation de garde-malade...

Un cours enseigné dans ces détails ne peut qu'intéresser chaque femme soucieuse du bien-être de sa famille...»

Mme B. K., infirmière.

Une autre participante note:

«Pratiques, simples, à la portée de chacune par la clarté avec laquelle ils sont données, ces cours méritent d'être organisés partout tant pour les milieux de la ville que de l'école ménagère aussi.»

M. Z.

Une troisième n'est pas moins enthousiaste:

«Pourquoi ai-je aimé et apprécié le cours de soins aux malades?

1° Parce qu'il est clair, net, simple et malgré cela très complet, donc à la portée de chacun.

2° Il est encore très pratique puisqu'il nous enseigne à soigner nos malades avec des moyens de fortune, improvisés, si ingénieux et pourtant si simples; donc pas de matériel compliqué et coûteux.

Il serait à souhaiter que chaque jeune fille ait la possibilité de suivre un tel cours qui lui faciliterait considérablement sa tâche de future épouse...»

B. B.

Le cours des «trouvailles», note une élève:

«Le cours de Croix-Rouge de «Soins au foyer» est vraiment, ainsi qu'on l'a dit, le cours des «trouvailles». Ce qui, à mon avis, en fait la valeur exceptionnelle, c'est la simplicité des moyens et des matières employés, pour donner à nos malades un confort infiniment supérieur à celui obtenu par la routine classique!»

«J'ai beaucoup apprécié la durée du cours: six soirées réparties en trois semaines permettent de suivre les leçons sans absence...»

Je pense aussi que le fait de recruter les membres dans un cercle déterminé (paroisse, société, etc.) est très favorable à l'ambiance et à la bonne marche du cours.

La seule chose que je souhaite serait d'ajouter à la cinquième leçon un aperçu sur les cataplasmes, qui jouent chez nous un beaucoup plus grand rôle que les compresses chaudes.»

M. K.

Trop d'autres participantes ont souligné de leur côté, en remerciant les monitrices des cours qu'elles suivirent, l'aspect pratique de ces cours et l'ingéniosité des moyens auxquels ils enseignent à recourir pour que l'on puisse allonger ces citations prises au hasard entre tant de lettres. Bornons-nous à conclure par cette phrase de deux participantes qui résumant ainsi l'intérêt qu'elles y prirent: «Cours épatant à tous points de vue: court, bon, même très bon, complet et surtout très pratique.» (N. M. et G. D.)



Confection d'une robe de chambre improvisée. (Photo G. Favre, Lausanne.)

### Comment on prépare un cours à la population

1° *Personnel nécessaire.* — L'organisation d'un cours destiné à former des personnes aptes à donner chez elle les soins au foyer exige le temps et la bonne volonté d'une ou de plusieurs personnes ayant suivi au moins un de ces cours, conquises à cette méthode d'enseignement et pouvant ainsi, en connaissance de cause, se charger des responsabilités suivantes:

I. — La propagande et le recrutement pour les cours: articles, affiches, contact avec différents milieux tels que les paroisses, les industries, les écoles, etc.;

II. — la fabrication et l'achat du matériel du cours;

III. — la recherche d'un local d'enseignement adéquat;

IV. — la collaboration constante avec les monitrices du cours.

2° *Budget.* — Ces personnes devront en outre établir le budget de ce programme d'enseignement: achat du matériel, location du local de cours, transport, rémunération des monitrices, etc.

### Les cours répondent-ils à un besoin réel?

Certes, le niveau moyen de la santé en Suisse est bon. Le grand nombre de nos médecins privés et de nos organisations médico-sociales officielles et privées permettent une lutte incessante contre la maladie et un contrôle constant de la santé de notre population.

Il y a cependant encore beaucoup de misère et d'ignorance, beaucoup de croyances erronées dues à des traditions superstitieuses ou à une information trop simpliste ou déformée de la chose médicale.

Les cours répondent donc bien à un besoin, et l'accueil que leur fait la population en est la preuve incontestable. Ce cours apporte aux familles non seulement la possibilité d'utiliser ingénieusement pour le malade les ressources du bord, mais l'enrichit encore humainement et pose les bases d'un enseignement plus poussé, que l'infirmière ou le médecin seront à même de donner individuellement par la suite.

L'enseignement des soins au foyer nous apparaît une des méthodes les plus constructives et systématiques visant à développer l'hygiène de la population, à en diminuer la morbidité, en un mot, à en assurer la santé. L'atmosphère dans laquelle se déroule le cours, suscitant un esprit d'entraide et d'équipe, a une répercussion indiscutable sur la famille et la collectivité.

Placé sous le signe de la Croix-Rouge, cet enseignement, qui s'adresse à toutes les catégories de la population, est un des meilleurs moyens de propagande en sa faveur: il éclaire la population de façon très positive sur l'activité de la Croix-Rouge et suscite ainsi les membres et les volontaires de demain.

Enfin, cet enseignement nous semble répondre en tous points à un des buts que se propose la Croix-Rouge en temps de paix et que nous retrouvons si bien exprimé dans un des articles des statuts de notre Croix-Rouge suisse: «*La Croix-Rouge suisse soutient les efforts faits en faveur de la santé et du bien-être publics et ceux tendant à éclairer la population dans ces domaines*<sup>1</sup>.»

### Le premier cours de soins au foyer donné en Europe à des aveugles a eu lieu à Genève

Un groupe de sept habitants de Genève, tous aveugles, a terminé, le 13 novembre, le premier cours de soins au foyer de la Croix-Rouge qui ait été donné, sous sa forme nouvelle, à des aveugles, en Europe.

Le cours en question, donné à titre d'essai, était organisé conjointement par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et la Section genevoise de la Croix-Rouge suisse. Sur la base de cette expérience pleinement réussie, M<sup>lle</sup> Lilli Petschnigg, spécialiste de la Ligue dans le domaine des soins au foyer, qui s'était chargée de donner le cours, mettra au point une série d'instructions destinées à faciliter l'organisation de cours semblables dans d'autres pays et rendra éventuellement visite à diverses Sociétés nationales de la Croix-Rouge afin de les aider à lancer cette activité.

La formation du groupe d'aveugles de Genève n'a pas pris plus de temps que celle de personnes normales suivant le cours de soins au foyer intitulé «*Soins aux malades*»: six leçons de deux heures chacune, données le soir. Le groupe, qui se composait de six femmes et d'un homme a pris toutes les instructions oralement, car il n'existe pas encore en français, de manuel de soins au foyer de la Croix-Rouge en écriture Braille. La marraine du cours était M<sup>me</sup> Jacques Micheli de la Section genevoise de la Croix-Rouge suisse.

<sup>1</sup> Statuts de la Croix-Rouge suisse: Tâches en temps de paix, Art. 6 G, Santé et bien-être publics.